

Assemblée générale du 14/04/2021

Lieu de réunion : Salle des fêtes d'Izaut de l'Hôtel
Date de la convocation : 06/04/2021

Présents : Mmes MM, ABADIE Claude, BARES Pierre, BASSO Fernand, BETOURNE René, BOUE Alexandre suppléant de NICOLAS Stéphan, CASANOVA Alain, CAYRE Laurent avec pouvoir pour DALLE Sandrine, DUFFAUT Christophe, CAZES Michel, DAFFOS Pierre, DUMAS Jérôme avec pouvoir pour MAGNESSE Mathieu, FAVAREL Gilles avec pouvoir pour ABADIE Jean-Benoît, GARDELLE Sabrina, GERMAIN Chantal avec pouvoir pour GUILLEMINAULT Claude, LOUIS Stéphane, NOGUES Lydie, OBIS Patrick, PELLAN DEOUX Marie-Laure avec pouvoir pour DORLET Yannick, RENAUD Jacques, RODRIGUEZ Daniel, SABATIE Stéphane.
Excusés : ABADIE Jean-Benoît, DALLE Sandrine, DORLET Yannick, GUILLEMINAULT Claude, MAGNESSE Mathieu, TORRES Nadège
Absents : BARES Jérôme, DEDIEU Michel, FISSE Bernard, GUILLEBOT Marc, LABARRE Cédric.

ORDRE DU JOUR

Budget 2021
Taux promus promouvables
Point sur le personnel
Questions diverses

EAU POTABLE

1. Budget Primitif 2021

M. Gilles FAVAREL, Vice-Président, présente les dispositions du projet du budget primitif pour l'année 2021 aux membres de l'Assemblée.

Le Budget Primitif pour 2021 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	175 200.00 €		013 - Atténuations de charges	55 300 €	
	012 - Charges de personnel	247 750.00 €		70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	444 500.00 €	
	014 - Atténuation de produit			72 - Production immobilisée		20 000.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	12 150.00 €		74 - Subventions d'exploitation	7 100.00 €	
	66 - Charges financières	7 000.00 €		75 - Autres produits gestion courante		
	67 - Charges exceptionnelles	64 500.00€		76 - Produits financiers		
	68 - Dotations aux amortissements et provisions		107 580.00 €	77 - Produits exceptionnels		31 500.00 €
	022 - Dépenses imprévues Fonct	205 898.55 €		78 - Reprises sur amortissement et		

			provisions		
	023 - Virement de la section d'investissement		20 000 €		
	Total	712 498.55 €	127 580.00 €	Total	506 900 € 51 500.00 €
	R 002 Résultat reporté ou anticipé	0.00 €		R 002 Résultat reporté ou anticipé	281 678.55 €
	Total de la section de fonctionnement	840 078.55 €		Total de la section de fonctionnement	840 078.55 €
Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves			10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	9 900.00 €
	13 - Subventions d'investissement		31 500.00 €	13 - Subventions d'investissement	
	16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	21 030.00 €		16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	
	18 - Compte de liaison			18 - Compte de liaison : affectation	
	Total des opérations d'équipement	71 500.00 €		20 - Immobilisations incorporelles	
	20 - Immobilisations incorporelles	11 000.00 €		21 - Immobilisations corporelles	
	21 - Immobilisations corporelles	302 479.67 €	20 000.00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	
	22 - Immobilisations reçues en affectation			23 - Immobilisations en cours	
	23 - Immobilisations en cours		20 000.00 €	26 - Participations et créances (...) des prestations	
	26 - Participations et créances (...) des prestations			27 - Autres immobilisations financières	
	27 - Autres immobilisations financières			28 - Amortissements des immobilisations (reprises)	107 580.00 €
	28 - Amortissements des immobilisations (reprises)			021 - Virement de la section de fonctionnement	20 000 €
	020 - Dépenses imprévues d'invest.				
	Total	407 383.47 €	51 500.00 €	Total	9 900.00 € 127 580.00 €
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	321 403.47 €
Total de la section d'investissement	458 883.47 €		Total de la section d'investissement	458 883.47 €	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Budget principal du syndicat qui s'équilibre comme ci-dessus.

→ Délibération 26 pour0... contre0... abstention

2. Taux promus promouvables

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le président propose de fixer ce taux à 100% pour tous les grades de la collectivité.

→ **Délibération 26 pour ...0..... contre ...0..... abstention**

3. Point sur le personnel

- Contrat PEC en poste depuis le 01/03/2021
- Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour 2 ans d'un agent administratif.
- Fin du contrat de remplacement pour maladie au 31/05/2021

4. Questions diverses

Pas de question

Assainissement non collectif

Budget 2021
Tarif contrôle périodique ANC
Questions diverses

1. BP 2021

M. Gilles FAVAREL, Vice-Président, présente les dispositions du projet du budget primitif pour l'année 2021 aux membres de l'Assemblée.

Le Budget Primitif pour 2021 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	3950.00 €		013 - Atténuations de charges		
	012 - Charges de personnel	2800.00 €		70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	4 000 €	
	014 - Atténuation de produit			72 - Production immobilisée		
	65 - Autres charges de gestion courante	258.00 €		74 - Subventions d'exploitation		
	66 - Charges financières			75 - Autres produits gestion courante		
	67 - Charges exceptionnelles	6400.00 €		76 - Produits financiers		

	68 - Dotations aux amortissements et provisions			77 - Produits exceptionnels		
	022 - Dépenses imprévues Fonct	176.11 €		78 - Reprises sur amortissement et provisions		
	023 - Virement de la section d'investissement		7 112.41 €			
	Total	13 581.11 €	7 112.41 €	Total	4 000 €	
	R 002 Résultat reporté ou anticipé	0.00 €		R 002 Résultat reporté ou anticipé	16 696.52 €	
	Total de la section de fonctionnement	20 696.52 € ' 0		Total de la section de fonctionnement	20 696.52 €	
Investissement	13 - Subventions d'investissement			13 - Subventions d'investissement		
	16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	€		16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		
	18 - Compte de liaison			18 - Compte de liaison : affectation		
	Total des opérations d'équipement			20 - Immobilisations incorporelles		
	20 - Immobilisations incorporelles	1 000.00 €		21 - Immobilisations corporelles		
	21 - Immobilisations corporelles			22 - Immobilisations reçues en affectation		
	22 - Immobilisations reçues en affectation			23 - Immobilisations en cours		
	23 - Immobilisations en cours			26 - Participations et créances (...) des prestations		
	26 - Participations et créances (...) des prestations			27 - Autres immobilisations financières		
	27 - Autres immobilisations financières			28 - Amortissements des immobilisations (reprises)		
	28 - Amortissements des immobilisations (reprises)			021 - Virement de la section de fonctionnement		7 112.41 €
	020 - Dépenses imprévues d'invest.	6 433.52 €				
	Total	7 433.52 €		Total		7 112.41 €
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0.00 €		R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	321.11 €	
Total de la section d'investissement	7 433.52 €		Total de la section d'investissement	7 433.52 €		

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Budget assainissement autonome du syndicat qui s'équilibre comme ci-dessus.

2. Tarif contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien

Les contrôles périodiques des installations d'ANC doivent être réalisés avec une périodicité maximale de 10 ans.

La redevance à la charge des abonnés pour le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien permettra de financer le fonctionnement du service assainissement non collectif.

Le président propose avant de fixer un tarif, d'organiser une réunion avec les maires des communes concernées pour le redémarrage des contrôles et de leur financement.

3. Questions diverses

M. SABATIE demande si Monsieur le Maire d'Arbon a fait une demande au syndicat pour contrôler les installations d'ANC sur sa commune :

A l'heure actuelle, aucune demande officielle n'a été faite par la commune d'Arbon.